



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis est par la présente donné qu'à la séance régulière du conseil municipal tenue le **15 août 2017** à l'hôtel de ville de Pointe-Claire, situé au 451, boulevard Saint-Jean, le règlement suivant a été adopté :

PC-2786-14 : Règlement modifiant le Règlement de construction PC-2786 pour permettre la construction d'une passerelle et d'une plate-forme d'entretien en matériaux combustibles au 850, avenue Selkirk.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Pointe-Claire ce 23^e jour d'août 2017.

PROVINCE OF QUEBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE
COMING INTO FORCE

Notice is hereby given that at the regular council meeting held on **August 15, 2017** at Pointe-Claire City Hall, located at 451 Saint-Jean Boulevard, the following by-law was adopted:

PC-2786-14 : By-law amending the Construction By-law PC-2786 so as to allow the construction with combustible materials of a walkway and a maintenance platform at 850 Selkirk Avenue.

This By-law will come into force in accordance to the Law.

Given in Pointe-Claire this 23rd day of August 2017.

Me Jean-Denis Jacob
Greffier/City Clerk